

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026/04

DU 03/04/2026

ÉTAIENT PRESENTS

Mesdames Audrey BABY - Catherine BACQUIE – Hélène BERTHOUMIEU – Noëlle FAGES – Fabienne LEOTARD – Hiwot MARTINEZ – Marie MENEBOO et Messieurs Lionel AZEMA – Damien FABRE – Jean-Marc FRAGONAS – Romain ROUAIX – Bruno WEBLEY - Monsieur Bertrand GIRAUD

ÉTAIT EXCUSE AVEC PROCURATION

Monsieur Rabah SEDDIKI donne procuration à Madame Hélène BERTHOUMIEU
Monsieur Jean-Baptiste LE GRAND donne procuration à Madame Marie MENEBOO

ÉTAIT EXCUSE

ÉTAIT ABSENT

QUORUM

Nombre de conseillers :	en exercice	:	15
	présents	:	13
	procurations	:	02
	absents	:	00
	votants	:	15

SECRETAIRE

Madame Fabienne LEOTARD est élue secrétaire de séance

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/03/2026

- Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Vote Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

ORDRE DU JOUR

- DELIBERATION 2026-04-01 INDEMNITES DE FONCTION AUX ADJOINTS AU MAIRE
- DELIBERATION 2026-04-02 DESIGNATION DES DELEGUES AU SDE09
- DELIBERATION 2026-04-03 DESIGNATION DES DELEGUES AU SMDEA
- DELIBERATION 2026-04-04 INDEMNITES DE FONCTION A UN CONSEILLER MUNICIPAL
- DELIBERATION 2026-04-05 VALIDATION DU PROJET MULTISPORTS AVEC PLAN DE FINANCEMENT

DECISION DU MAIRE : COMPETENCES DELEGUEES

ARRETE 2026-19 PORTANT DELEGATION AU 1E ADJOINT

ARRETE 2026-20 PORTANT DELEGATION AU 2E ADJOINT

ARRETE 2026-21 PORTANT DELEGATION AU 3E ADJOINT

ARRETE 2026-22 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU SDIAU

ARRETE 2026-23 DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE ETAT CIVIL EMILIE CAPPATO

ARRETE 2026-24 PORTANT DELEGATION A UN CONSEILLER MUNICIPAL

ARRETE 2026-25 PROLONGATION DE MISE EN CONGES DE LONGUE MALADIE A DEMI-TRAITEMENT DE MONSIEUR TAILLEZ JUSQU'AU 30-04-26

DELIB 2026-04-01 : INDEMNITES DE FONCTION AUX ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2123-20-1 qui précise que « toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal » ;

Vu les arrêtés municipaux en date du 23 Mars 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Damien FABRE, 1er adjoint, Madame Catherine BACQUIE, 2ème adjointe, et Monsieur Bruno WEBLEY, 3ème adjoint ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, ET AVEC EFFET IMMEDIAT :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire, comme suit et à compter du jour de l'élection des adjoints, soit le 20 Mars 2026 :

- 1^{er} adjoint : 11.77 % de l'indice Brut Terminal de la Fonction Publique
- 2^{ème} adjoint : 11.77 % de l'indice Brut Terminal de la Fonction Publique
- 3^{ème} adjoint : 11.77 % de l'indice Brut Terminal de la Fonction Publique

- de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération annexée du tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées au maire et aux adjoints

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

MAIRE – ADJOINTS AU MAIRE

Montant de l'enveloppe globale : 3756.20 €

Indemnité maximale du maire + total des indemnités maximales des adjoints ayant délégation

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Indemnité en %®</i>	<i>Indemnité Brute en €</i>
AZEMA	Lionel	Maire	44.3	1820.96
FABRE	Damien	1^{er} adjoint	11.77	483.81
BACQUIE	Catherine	2^{ème} adjoint	11.77	483.81
WEBLAY	Bruno	3^{ème} adjointe	11.77	483.81

VOTE: Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 15

DELIBERATION 2026-04-02 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SDE09

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du SDE 09 ;

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes : Monsieur Damien FABRE comme délégué titulaire et Monsieur Lionel AZEMA comme délégué suppléant.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- désigne Monsieur Damien FABRE, délégué titulaire et Monsieur Lionel AZEMA, délégué suppléant, pour représenter la commune au sein des instances du SDE 09 et pour la durée du mandat.

- transmet cette délibération au président du SDE 09

VOTE: Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 15

DELIBERATION 2026-04-03 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SMDEA

Vu la délibération de la commune en date du 22/01/2005, portant demande d'adhésion au Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SMDEA) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2005 portant création du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement ;

Vu l'arrêté préfectoral autorisant l'adhésion de la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- de désigner Monsieur Damien FABRE et Monsieur Lionel AZEMA en qualité de délégués au SMDEA, pour représenter la commune au sein des instances du SMDEA et pour la durée du mandat

VOTE: Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 15

DELIBERATION 2026-04-04 : INDEMNITES DE FONCTION A UN CONSEILLER MUNICIPAL

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté municipale en date du 30 Mars 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Bertrand GIRAUD ;

Considérant que les articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT fixent des taux maxima pour les indemnités votées par les conseils municipaux pour les conseillers délégués,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que la commune de ARTIGAT compte moins de 1000 habitants,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, ET AVEC EFFET IMMEDIAT :

- Il est attribué une indemnité de fonction à M Bertrand GIRAUD conseiller délégué à communication par arrêté du 30 Mars 2026.

L'indemnité de fonction de ce conseiller délégué est fixée à 5% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

- de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération annexée du tableau récapitulatif de l'indemnité allouée au conseiller municipal.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

MAIRE – ADJOINTS AU MAIRE

Montant de l'enveloppe globale : 3756.20 €

Indemnité maximale du maire + total des indemnités maximales des adjoints et conseillers municipaux ayant délégation

Nom	Prénom	Fonction	Indemnité en %®	Indemnité Brute en €
GIRAUD	BERTRAND	Conseiller Municipal	5.00	205.52

VOTE : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 15

DELIBERATION 2026-04-05 : VALIDATION DU PROJET MULTISPORTS AVEC PLAN DE FINANCEMENT

Madame Catherine BACQUIE présente au Conseil Municipal le projet de création d'un terrain multisports en réhabilitant l'ancien terrain de Tennis sur le territoire communal.

L'objectif est de pouvoir proposer un équipement de proximité pour l'école, les activités périscolaires et les associations. La commune souhaite mener une démarche visant à capter et accompagner les jeunes qui pratiquent un sport en dehors de tout cadre afin d'améliorer le lien social et de favoriser la pratique sportive.

Ce projet peut être subventionné par Service culture jeunesse et sport du Département et par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Monsieur Le Maire propose de solliciter une subvention auprès de ces instances, suivant ce plan de financement :

TERRAIN MULTISPORT

DEPENSES

Réhabilitation terrain tennis(gazon)	:	22760.00 € HT
Fronton multisports	:	13455.00 € HT
2 Combinés basket/hand	:	4620.00 € HT

TOTAL DEPENSES HT	:	40835.00 € HT
--------------------------	----------	----------------------

RECETTES

DETR (30%)	:	12250.50 € HT
SERVICE CULTURE JEUNESSE ET SPORT (20%)	:	8167.00 € HT
AUTOFINANCEMENT	:	20417.50 € HT

TOTAL RECETTES HT	:	40835.00 € HT
--------------------------	----------	----------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- D'approuver le projet de réhabilitation de l'ancien tennis communal situé à 6 impasse des Eychecadous, comprenant le remplacement du gazon, l'installation d'un fronton multisports et de 2 combinés basket/hand, tout en maintenant l'activité tennis existante.

- Valide le coût prévisionnel de l'opération, estimé à 40.835 € HT.

- Sollicite une subvention auprès de :

- Service culture jeunesse et sport du Département à hauteur de 20%, soit un montant de 8167€ HT.

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de la préfecture à hauteur de 30%, soit un montant de 12250.50€ HT

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dépôt de la demande de subvention et à suivre le projet jusqu'à son achèvement.

VOTE : Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 15

La séance est levée à 21h06

Audrey BABY	Catherine BACQUIE
Hélène BERTHOUMIEU	Damien FABRE
Fabienne LEOTARD	Noëlle FAGES
Bertrand GIRAUD	Jean-Baptiste LE GRAND Donne procuration à Marie MENEBOO
Hiwot MARTINEZ	Marie MENEBOO
Romain ROUAIX	Rabah SEDDIKI Donne procuration à Hélène BERTHOUMIEU
Bruno WEBLEY	Jean-Marc FRAGONAS
Lionel AZEMA	